

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale le 15 décembre 2014 à 20 h, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Sylvain Gagnon, Denis Prescott, Jacques Martial et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier était absent.

Hélène Plourde, Directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

Lecture et adoption de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

Ordre du jour

1. Méditation;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Dépenses incompressibles ;
5. Adoption des comptes à payer;
6. PG Solutions – Renouvellement;
7. Monsieur Michel Savoie – Congédiement;
8. Théâtre de rue 2015 – Appui;
9. Période de questions;
10. Clôture et levée de la séance;
11. Méditation.

Donné à Mandeville, ce 15^e jour de décembre 2014.

Hélène Plourde
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

459-12-2014

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu**

Que soient et sont adoptés, l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

460-12-2014

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2015 aux postes budgétaires suivants :

Liste des dépenses incompressibles:

NOMS DU POSTE

Rémunération - maire et conseillers

Rémunération - cadres et personnel de bureau

Frais de vérification

Rémunération - élections

Fourniture - élections

Gestion du personnel - relations de travail

Régie des Rentes du Québec

Assurance-chômage

Régime québécois d'assurance parentale

Fonds de services de santé

Assurances collectives

Frais de poste

Téléphone, télégraphe, télex, télécopieur

Avis public que la loi nous oblige à publier dans les journaux

Cotisations et abonnements

Fonds des registres

Police

Rémunération - voirie

Contrat de déneigement

Éclairage de rues - électricité

Rémunération - circulation

Rémunération - purification et traitement de l'eau

Électricité - purification et traitement de l'eau

Rémunération - réseau de distribution de l'eau

Contrat - ordures ménagères

Rémunération - urbanisme

Remboursement de taxe par certificat d'évaluateurs

Rémunération - centre communautaire

Rémunération - patinoires

Rémunération - parcs et terrains de jeux

Électricité - parcs et terrains de jeux (loisirs)

Que la mairesse et la directrice générale soit et sont autorisées à effectuer les paiements au moment opportun.

Adoptée à l'unanimité.

461-12-2014 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du 1^{er} au 15 décembre 2014 tels que lus, les chèques numéro 11 615 à 11 665 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 30 098.73 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l'unanimité.

Mairesse

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

462-12-2014 PG SOLUTIONS - RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le renouvellement avec PG Solutions concernant l'entretien et soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 d'une somme de 12 154.00 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payable à même le budget 2015.

Adoptée à l'unanimité.

463-12-2014 MONSIEUR MICHEL SAVOIE - CONGÉDIEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité adopte plusieurs règlements et en applique d'autres édictés par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que l'application de ces règlements nécessite la désignation d'un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que M. Michel Savoie a été nommé à ce poste mais qu'il est absent du travail depuis plus de 30 mois;

CONSIDÉRANT que le retour de Monsieur Savoie n'est pas prévisible dans un avenir prochain;

CONSIDÉRANT que le droit de gérance de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville procède au congédiement de Monsieur Michel Savoie, inspecteur en urbanisme et en environnement.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

464-12-2014 THÉÂTRE DE RUE 2015 - APPUI

Attendu que le projet de Madame Carole Courtois met en valeur les plus grandes richesses de la municipalité de Mandeville par la présentation d'un théâtre de rue;

Attendu que la municipalité de Mandeville croit qu'il est souhaitable que le projet soit accueilli positivement par les différentes instances d'aide au développement et de financement;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville appui le projet présenté par Madame Carole Courtois pour le théâtre de rue 2015 et assure un soutien dans la planification et la réalisation de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTION

465-12-2014 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité

MÉDITATION

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière**